
DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel 2023

Février 2024



La loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le présent rapport vise à présenter les stratégies, programmes et actions entrepris par la Ville et d'illustrer la contribution du territoire communal aux défis nationaux, européens et internationaux que pose le changement climatique.

Le déploiement des politiques publiques communales et des activités internes de la collectivité se fait au travers du prisme des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
- Le développement de modes de consommation et de production responsables ;
- La cohésion sociale et solidaire entre les générations ;
- L'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité mais entend mettre en avant les réalisations majeures ainsi que les initiatives vertueuses portées par les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les entreprises, le tissu associatif ou les habitants.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

a) LA MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'année 2023 a vu l'achèvement du remplacement des tous les points lumineux du réseau d'éclairage public par des LED plus économes en consommation d'électricité.

Le nouveau marché d'éclairage public a permis de rénover plus de 3 400 points lumineux dans toute la commune et ses quartiers.

L'opération a coûté 5 163 012 € et a été financée de la manière suivante :

- Feder : 2 171 407,20
- EDF : 1 544 000
- Commune : 1 447 604,80 €

b) LE SUIVI DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050.

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

Le décret s'adresse aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires. Sont concernés tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m². La superficie prise en compte peut être cumulative si le bâti héberge plusieurs entreprises, ou si le site est composé de plusieurs bâtiments. Les constructions provisoires, lieux de culte et bâtiments de défense, sécurité civile ou sécurité intérieure du territoire en sont exempts.

Il définit le champ d'application de l'obligation, tout comme les conditions de détermination et modulation des objectifs de réduction. Le texte précise également les modalités de recueil et suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect des obligations. Des arrêtés précisent les conditions de mises en œuvre.

La mise en œuvre

La réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie finale en appliquant une des deux méthodes présentées à l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation

- réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
- ou, atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils ;
- faire évoluer le comportement des occupants.

Une plateforme, dénommée OPERAT a été mise en place par l'Etat pour permettre le suivi des consommations énergétiques de ces bâtiments. La Commune a confié cette obligation de suivi à la SPL Horizon. Le relevé régulier permet de détecter des consommations anormales en cas d'incident.

c) LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

La Commune a fait réaliser par la SPL Horizon une étude de valorisation photovoltaïque du patrimoine bâti de Saint André.

L'analyse des 85 sites fait état :

- De 35 sites favorables pour un équipement photovoltaïque parmi lesquels:
 - 31 sites favorables pour une mise à disposition des toitures
 - 4 sites présentant un potentiel pour de l'autoconsommation
- De 18 sites favorables sous réserve de réaliser des travaux préalables :
 - 16 sites seraient concernés par une mise à disposition
 - 2 sites présentent un potentiel pour l'autoconsommation

➤ De 32 sites jugés défavorables pour des raisons techniques.

Les appels à projet seront lancés en 2024.

Une attention particulière sera portée pour le futur Centre technique municipal, dont les travaux commenceront cette année et qui intégrera une toiture photovoltaïque avec une électricité en autoconsommation (consommation des bâtiments + flotte de véhicules électriques).

d) LE BILAN CARBONE

La ville de Saint-André fait partie des collectivités de plus de 50 000 habitants qui ont l'obligation depuis 2010 de réaliser un bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) avec une mise à jours tous les 3 ans.

Une mission d'accompagnement a été confiée à la SPL Horizon pour la réalisation de ce bilan des émissions des gaz à effet de serre.

La réalisation de ce bilan a nécessité la mobilisation de tous les services de la collectivité, mais également du personnel puisque les déplacements des agents sont pris en compte également.

Les travaux de synthèse sont en cours : la collectivité devrait sous peu disposer de son BEGES.

e) LA CONSOMMATION DE CARBURANT

En dépit des acquisitions de véhicules en 2022, la part de véhicules thermiques reste importante dans le parc communal. Les véhicules sont par ailleurs vieillissants et ne sont plus aux normes actuelles de pollution atmosphérique. Un renouvellement progressif devra être mis en place dès 2024 ; en parallèle, une réflexion est en cours sur le volume même du parc, compte tenu des efforts de modernisation de la collectivité : la généralisation progressive de la dématérialisation des actes de la collectivité, l'acquisition récente de matériels de visioconférence devraient entraîner une baisse d'une partie des besoins en déplacement des agents.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

a. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

b. L'ATTENTION PORTEE AU PATRIMOINE ARBORE ET A LA GESTION DES ESPACES VERTS

Dans le cadre de ses projets d'aménagement, la Ville poursuit une politique volontariste plantation et de renaturation des espaces. C'est ainsi que la place de la Mairie a fait l'objet d'une requalification qui a permis la mise en œuvre de nouveaux espaces verts. Les aménagements du chemin Lontan, de l'avenue de Bourbon et de la cité artisanale accueillent de nouvelles plantations contribuant ainsi à rendre la ville plus agréable en diminuant les îlots de chaleur.

D'autres aménagements, de type bancs publics, contribuent à apaiser la ville et à la rendre plus ouverte à sa population.

c. L'AMENAGEMENT DE SQUARES ET LA REQUALIFICATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT

De nouveaux espaces de stationnement ont été mis en place notamment au droit de l'intersection du chemin Lebon et de l'avenue de Bourbon (32 places) ainsi que rue de la Gare (40 places). La poursuite de cette politique de stationnement permettra de réduire le flot de circulation automobile dans la partie centrale de la ville en favorisant la circulation piétonne.

L'espace de l'îlot église à l'arrière de l'école des frères a été recomposée et végétalisée.

d. L'ACTION DE LA BRIGADE ENVIRONNEMENT

La brigade environnement continue un travail intense en complément des actions de la CIREST compétente dans la gestion des déchets.

e. LE DEVELOPPEMENT DE PISTES CYCLABLES

L'étude du plan de circulation intégrant le schéma vélo financée par la Banque des Territoires a démarré fin de l'année 2023 en vue d'un rendu en 2024.

LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Au travers du développement de circuits courts, la Collectivité continue développer la consommation de produits bio au sein de la restauration scolaire. La faiblesse des productions ainsi que leur cout élevé constitue toutefois un frein important à l'utilisation de ces produits bio.

La Collectivité met donc l'accent sur l'amélioration de la qualité et la diversification des repas en dépit d'un contexte d'interdits importants. Les repas végétariens sont de mieux en mieux acceptés, ce qui montre une notable évolution dans la prise de conscience.

LA COHESION SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LES GENERATIONS

L'action des services de la Direction Générale Adjointe des Politiques de Proximité est orientée vers les objectifs de développement durable :

- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Avec plus de 30 actions nouvelles initiées l'année dernière, l'opportunité a été donnée de mobiliser 70 acteurs et actrices du territoire que sont les collectivités, institutions, associations et entreprises autour d'une dynamique commune : l'amplification de la transition sur le territoire.

Cette transition est passée par la mise en place d'un plan progressif de déploiement de nouveaux dispositifs et de nouveaux services publics afin de veiller à une insertion plus durable des personnes isolées, de réduire les écarts de développement local, de préserver à la qualité de vie à l'échelle du quartier et proposer des services accessibles de tous.

Cette démarche a répondu la capacité à engager un collectif pour amplifier les transitions dans le cadre d'une gestion et d'un développement durable des actions initiées.

Agir pour amplifier les transitions :

La Ville a marqué sa volonté à soutenir les acteurs dans leur implication en faveur du développement de son territoire. C'est par la création de solidarités qu'ont pu se mettre en place les actions nouvelles au sein des 11 quartiers de la Ville afin de répondre aux logiques de redynamisation du territoire mais surtout de renforcement des liens sociaux, intergénérationnels et familiaux.

Le bien vivre ensemble qui reste central à la cohésion sociale a été renforcée par le biais des actions de médiation et de prévention. Si la synergie institutionnelle impulsée grâce à l'action partenariale a été renforcée elle n'a permis de repérer les plus exclus dans le but de les reconnecter institutionnelle et socialement. Le soutien apporté par les acteurs a certes amplifié les services publics mais les transformations nouvelles de ces derniers ne sont pas suffisamment connues et appropriées de tous. Avec cette volonté de transformer des services publics communaux, il est certes privilégié l'usage du numérique comme moyen de lutte contre le non recours et accès facilité aux droits administratifs et sociaux mais surtout la communication et la mobilisation de tous dans la lutte contre les exclusions

Les jeunes qui sont les plus exposés aux difficultés bénéficieront d'accompagnement spécifique en 2024. L'usage que fait ce public du numérique ne tend pas vers une inclusion administrative.

En effet, depuis 2021 la ville développe différentes actions d'inclusion numérique mais une nouvelle phase s'ouvrira en 2024 dans l'approfondissement et la consolidation des actions menées dans les quatre secteurs de la Ville. Des ateliers seront complétés par l'action de formation au numérique proposée par les deux Maisons France Services de la Commune, les mairies de proximité et la Maison des services dont l'activité s'adapte aux demandes et besoins des habitants.

De plus la commune organise, soutient, explore de nombreux dispositifs permettant aux habitants qui ont à cœur de prendre toute leur place pour décider agir, transformer la ville et la vie. Ainsi, trois engagements ont été adoptés pour une participation efficace dans le territoire: le dialogue citoyen dans les processus, l'implication de tous les publics, la création d'espaces d'expression et de coopération.

Mettre l'accent sur un programme destiné à engager les citoyens

Dans le but d'améliorer la qualité de vie, des chantiers de création d'espaces communs d'activités et de jardinage sur l'espace public par les habitants ont été lancés. Ces actions sont inscrites dans le plan de végétalisation des quartiers et profiteront à 4 secteurs qui jouiront d'aménagements extérieurs de proximité.

De plus, la marche qui est un mode de déplacement à privilégier sera encouragé par la création des espaces sécurisés et agréables pour les piétons et pour la pratique d'activité pédestre et sportive. Alors que la crise sanitaire a révélé la pertinence du concept de santé, la commune souhaite faire rimer sport et santé. De par ses compétences, et les engagements pris au titre du Contrat Local de Santé, la Ville de Saint André agit dans le champ de la santé via son CCAS, les actions développées par les associations. Il est à rappeler que des ateliers sport-santé en nature ont été initiés depuis 2023 ainsi que la mise en place de campagne d'information et de sensibilisation aux maladies.

Avec le souci de prendre soin de chacun et de faire de Saint André une ville accueillante et inclusive s'est traduit en 2023 et par continuité en 2024 encore de bien des manières : auprès des jeunes et des aînées, des personnes en situation de handicap, des publics fragiles ou encore à travers sa politique pour l'égalité femme-hommes.

Avec son CCAS, la Commune au travers des services de la DGA des politiques de proximité se sont mobilisés aux côtés de nombreux partenaires afin de lutter contre la précarité énergétique. En ce contexte de forte inflation et de crise énergétique, le soutien et l'accompagnement des personnes vivant dans des « passoires thermiques » reste une priorité.

De manière complémentaire, la mise en place actuelle avec les bailleurs sociaux d'un plan de tranquillité résidentielle aboutira à la définition d'un plan de propreté urbaine afin de compléter l'action du service environnement qui assure le nettoyage des espaces publics mais la ville souhaite mobiliser davantage les associations dans l'amélioration du cadre de vie.

De nouvelles formes de faire ensemble, plus coopératives, ont amené la Ville à proposer aux habitants d'agir concrètement en modifiant leur cadre de vie. En 2024, la ville va poursuivre son engagement. Ainsi, la contribution ou l'initiative et la participation citoyenne viennent ainsi compléter l'action de l'administration.

Un nouveau format d'évènement pour susciter la rencontre entre habitants et les synergies de territoire autour des vies et des problématiques locales sera poursuivi en 2024. Pour la Commune, le budget participatif est un moyen concret de donner du pouvoir d'agir aux habitants. La Ville déploie ses moyens pour susciter des idées dans tous les quartiers et permettre ainsi à chacun de contribuer activement à cette transition.

L'EPANOUISSEMENT ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

a. L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

La ville a prescrit la révision du PLU en juin 2022 en vue de traduire les orientations politiques de la mandature en matière de logement, de création de zones économiques et préservation de la richesse de notre environnement.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en conseil municipal en avril 2023. Le diagnostic et les orientations d'aménagement ont été définis en décembre 2023.

L'arrêt du PLU est prévu pour le second trimestre 2024, en vue d'une approbation pour la fin de l'année 2024.

b. DE NOUVEAUX ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES

Les équipements suivants ont fait l'objet de réhabilitation en vue d'une pratique sécurisée via des équipements aux normes et attractifs :

- Réhabilitation des plateaux foot en pelouse synthétique, tennis et basket du complexe de Mille roches, avec par ailleurs la création de deux paddle et d'une salle multi-activité
- Réhabilitation du stade de Bras des chevrettes
- Réhabilitation des plateaux de Sarda Garriga, et couverture du grand plateau
- Réhabilitation de la piscine Debré
- Création du plateau foot en synthétique à Fayard
- Réhabilitation du Gymnase Bédier et livraison du mur d'escalade international

c. DE NOUVEAUX ESPACES DE PRATIQUES CULTURELLES

La ville a réalisé les travaux suivants :

- Réhabilitation de la bibliothèque de champ borne en Médiathèque
- Création de l' «espace de diffusion culturelle de champ borne

d. DES ESPACES DE PRATIQUES EDUCATIVES RENOVEES

La ville a réalisé les travaux suivants au niveau des :

Structures de Petite enfance :

- Réhabilitation du Jardin d'enfants les Fripounets avec un éclairage LED
- Rénovation des espaces de jeux des six structures

Ecoles maternelles et primaires :

- Réhabilitation de 11 écoles avec éclairage LED et confort thermique : Henri Morange, Cytises, Emile Thomas, Lacaussade, Felicie Jean, Ravine Creuse, Bras des Chevrettes, Fayard, Petit Bazar, Tourterelles, Ary Payet
- Réhabilitation et création de nouvelles classes à l'école de Dioré
- Réhabilitation lourde de l'école Docteur Martin
- Réhabilitation de la cuisine centrale

e. LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

- Le développement du numérique a permis de déployer les outils du télétravail au sein de l'organisation de la collectivité. Ainsi, les agents en télétravail pourront effectuer moins de déplacement, source d'économie en énergie.
- Le numérique concerne également les écoles, avec les travaux de câblage et d'antennes pour le WIFI et la livraison de tablettes et de tableaux dynamique.